



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé

Taux de cotisations

CCN des Professions de la photographie (IDCC 3168 – Brochure n° 3150)

Tarifs mensuels au 1^{er} janvier 2024

1/ Régime de base Essentiel

Salarié – Régime obligatoire

Personnel garanti	Régime général	Régime local
Salarié	1,12 % PMSS* soit 43,28 €	0,75 % PMSS* soit 28,98 €

Salarié – Régime obligatoire.

Répartition de la cotisation : 50 % employeur / 50 % salarié.

Ayants droit** – Régime facultatif

Personnel garanti	Régime général	Régime local
Adulte	1,16 % PMSS* soit 44,82 €	0,79 % PMSS* soit 30,53 €
Enfant***	0,62 % PMSS* soit 23,96 €	0,44 % PMSS* soit 17,00 €

2/ Amélioration des garanties

Régimes optionnels facultatifs

Personnel garanti	Option Confort	Option Summum
Adulte (salarié / conjoint)	+ 0,41 % PMSS* soit 15,84 €	+ 0,91 % PMSS* soit 35,16 €
Enfant***	+ 0,13 % PMSS* soit 5,02 €	+ 0,25 % PMSS* soit 9,66 €

* PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale : 3 864 € au 01/01/2024.

** Les ayants droit seront couverts à un niveau de garanties identique à celui du salarié.

*** La gratuité est appliquée à compter du 3^e enfant à charge.